

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-422

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 24

À l'alinéa 18, après la première occurrence du mot :

« solidarité »,

insérer le mot :

« active ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.